

le 21 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DA 24 Lancement et signature de marchés à bons de commandes pour la vérification réglementaire des équipements de jeux et sportifs dans les établissements gérés par la DASCO, la DFPE, la DASES et la DEVE, en 4 lots séparés dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1, L.3411-1 et suivants ;

Vu la délibération 2012 DA 26 en date du 14 mai 2012, par laquelle le Conseil de Paris a approuvé la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et de services liés à des prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance ;

Vu le projet de délibération en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de lancement de l'appel d'offres ouvert des marchés à bons de commande pour la vérification réglementaire des équipements de jeux et sportifs dans les établissements gérés par la DASCO, la DFPE, la DASES et la DEVE, en 4 lots séparés, et lui demande l'autorisation de signer les marchés à bons de commande correspondants pour une durée de 1 an à compter de la date de notification, reconductible 3 fois 1 an ;

Sur le rapport présenté par Mme Camille MONTACIÉ, au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Sont approuvées les modalités de lancement et d'attribution, dans le cadre groupement de commandes entre la Ville et le Département de Paris pour l'achat de fournitures et de services liés à des

prestations sportives, récréatives, culturelles, scolaires, préscolaires, éducatives, sociales, sanitaires et à la petite enfance, de l'appel d'offres ouvert relatif à des marchés à bons de commande pour la vérification réglementaire des équipements de jeux et sportifs dans les établissements gérés par la DASCO, la DFPE, la DASES et la DEVE, en 4 lots séparés, passés sur le fondement des articles 10, 33, 40, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics pour une durée de 1 an à compter de la date de notification reconductible dans les mêmes termes au maximum 3 fois par an.

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le Cahier des clauses administratives particulières, ainsi que le Règlement de la consultation, dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs à des marchés à bons de commande pour la vérification réglementaire des équipements de jeux et sportifs dans les établissements gérés par la DASCO, la DFPE, la DASES et la DEVE.

Article 3 : Conformément aux articles 8, 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics, dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53-I à III du code des marchés et dans l'hypothèse où la Commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, M. le Maire de Paris est autorisé en tant que coordonnateur du groupement, à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 4 : M. le Maire de Paris, coordonnateur du groupement, est autorisé à signer les marchés résultant de la procédure de consultation, dont les montants annuels minimum et maximum sont décomposés comme suit :

Lot 1 : Vérifications des équipements de jeux et sportifs des 1er, 2e, 3e, 4e, 18e et 19e arrondissements de Paris.

	Ville de Paris
Montant minimum	25.000 euros HT
Montant maximum	50.000 euros HT

Lot 2 : Vérifications des équipements de jeux et sportifs des 8e, 9e, 10e, 16e, 17e arrondissements de Paris, du Bois de Boulogne, du Jardin botanique et de deux Centres des Yvelines (78)

	Ville de Paris	Département de Paris	Total
Montant minimum	24.700 euros HT	300 euros HT	25.000 euros HT
Montant maximum	49.345 euros HT	655 euros HT	50.000 euros HT

lot 3 : Vérifications des équipements de jeux et sportifs des 5e, 6e, 7e, 13e, 14e, 15e arrondissements de Paris et deux centres dans le 91 et 92.

	Ville de Paris	Département de Paris	Total
Montant minimum	24.700 euros HT	300 euros HT	25.000 euros HT
Montant maximum	49.345 euros HT	655 euros HT	50.000 euros HT

Lot 4 : Vérifications des équipements de jeux et sportifs des 11e, 12e et 20e arrondissements de Paris, du Bois de Vincennes, et deux Centres de Seine et Marne (77).

	Ville de Paris	Département de Paris	Total
Montant minimum	24.700 euros HT	300 euros HT	25.000 euros HT
Montant maximum	49.345 euros HT	655 euros HT	50.000 euros HT

Article 5 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris et des Etats spéciaux des Mairies d'arrondissement, chapitre 11, articles 60628, 60631, 60632 et 60668, fonctions 28 et 42, au titre des exercices 2013, 2014, 2015 et 2016, sous réserve de décision de financement.